

Berry St-Amandois <i>Pays au cœur d'OR</i> 		Procès-Verbal n° 04-12/12/25
Nombre de délégués Présents Pouvoirs Nombre de voix Excusés Absents	= 99 = 32 = 22 = 54 = 02 = 43	L'an deux mil vingt-cinq, le 12 décembre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry St-Amandois légalement convoqué, s'est réuni à Charenton-du-Cher sous la présidence de Monsieur Louis COSYNS.

Date convocation : 05 Décembre 2025

Affichée le 05 Décembre 2025

Délégué(e)s titulaires/suppléant(e)s présent(e)s : Gilles **BELIN** (Arpheuilles), Serge **AUDONNET** (Bessais-le-Fromental), Bertrand **DE GANAY** (Bussy), Bernard **RONDELET** (La Celle), Joël **DURIN** (Charenton-du-Cher), Patrice **BARRET** (Le Châtelet), Yves **DODEMENT** (Colombiers), Gilles **DELFOLIE** (CdC Arnon Boischaut Cher), Philippe **AUZON** (CdC Cœur de France), Clarisse **DULUC** (Conseillère Départementale), Bernadette **PERROT-DUBREUIL** (Conseillère Départementale), Pascal **COLLIN** (Coust), Louis **COSYNS** (Dun-sur-Auron), Bertrand **SEVERIN** (Epineuil-le-Fleuril), Florence **HAUTEFEUILLE** (Ineuil), Chantal **de L'ESCALOPIER** (Lantan), Dominique **CHAMPAGNE** (Lignières), Chantal **GRISEL** (Loye-sur-Arnon), Catherine **GIGOT** (Lugny-Bourbonnais commune d'Osmary), Michelle **RIVET** (Marçais), Marie-Angé **MATHIOT** (Orval), Fabienne **LEVACHER** (Rezay), Béatrice **BEURDIN** (Saint-Georges-de-Poisieux), Etienne **DURAND** (Saint-Germain-des-Bois), Alain **BOURDEAU** (Saint-Jeanvrin), Claude **AUBAILLY** (Saint-Pierre-les-Etieux), Guy **BERÇON** (Saint-Vitte), Patrick **JACQUET** (Senneçay), Dominique **ROBLIN** (Touchay), Cécile **REGRAIN** (Uzay-le-Venon), Sonia **TOUZET** (Venesmes), Gilles **POINTEREAU** (Vesdun).

Délégué(e)s excusé(e)s : Nathalie **AROYO** (La Celle Condé), Jean-Marie **MORIER** (Faverdines).

Délégué(e)s ayant donné pouvoir : Roger **DAGHER** (Bruère-Allichamps) a donné pouvoir à Philippe **AUZON**, Anne-Marie **FERRY** (La Celette) a donné pouvoir à Claude **AUBAILLY**, Maryse **JACQUIN-SALOMON** (Chambon) a donné pouvoir à Clarisse **DULUC**, Daniel **RONDIER** (Cogny) a donné pouvoir à Guy **BERÇON**, Didier **BRUGÈRE** (Conseiller Départemental) a donné pouvoir à Joël **DURIN**, Florence **PIERRE** (Conseillère Départementale) a donné pouvoir à Gilles **DELFOLIE**, Marie-Pierre **RICHER** (Conseillère Départementale) a donné pouvoir à Dominique **ROBLIN**, Rolande **FOUCAT** (Culan) a donné pouvoir à Gilles **BELIN**, Patrick **BIGOT** (Drevant) a donné pouvoir à Serge **AUDONNET**, Annie **RADUGET** (Lapan) a donné pouvoir à Patrick **JACQUET**, Jean-Paul **DUPLESSI** (Maisonnais) a donné pouvoir à Fabienne **LEVACHER**, Yan **CADIER** (Orcenais) a donné pouvoir à Michelle **RIVET**, Emmanuel **RIOTTE** (Saint-Amand-Montrond) a donné pouvoir à Louis **COSYNS**, Christophe **POINTEREAU** (Saint-Baudel) a donné pouvoir à Gilles **POINTEREAU**, Michel **MORIN** (Saint-Denis-de-Palin) a donné pouvoir à Yves **DODEMENT**, Francis **PERROT** (Saint-Hilaire-en-Lignières) a donné pouvoir à Dominique **CHAMPAGNE**, Nicolas **BARRET** (Saint-Maur) a donné pouvoir à Bernard **RONDELET**, Bernadette **GUILLOT** (Saint-Priest-la-Marche) a donné pouvoir à Patrice **BARRET**, Sylvie **SCHWAAB** (Saint-Saturnin) a donné pouvoir à Alain **BOURDEAU**, Nelly **BURET** (Saint-Symphorien) a donné pouvoir à Sonia **TOUZET**, Cathy **BATISTE** (Vallenay) a donné pouvoir à Etienne **DURAND**, Didier **OLIVE** (Villecelin) a donné pouvoir à Pascal **COLLIN**.

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : Patrick **MAGUET** (Ainay-le-Vieil), Jean **du PEYROUX** (Arcomps), Renée **HOULBREQUE** (Ardenais), Claude **TOUNSI** (Bannegon), Marilène **ALGRET** (Beddes), Yannick **GODARD** (Bouzais), Eric **DUIGOU** (Chalivoy-Milon), Frédéric **DURANT** (Châteaumeillant), François **GAMBADE** (Châteauneuf-sur-Cher), Jean-Pierre **DELANGE** (Chavannes), Jean **GIRAUD** (CdC Berry Grand Sud), Jean-Claude **MARAIS ARNOULT** (CdC du Dunois), Patrick **BARNIER** (Conseiller Départemental), Jean-Luc **BRAHITI** (Conseiller Départemental), Philippe **CHARRETTE** (Conseiller Départemental), Pierre **GROSJEAN** (Conseiller Départemental), Rémi **BOURRET** (Contres), Stéphane **CHEDEVILLE** (Corquoy), Sylvie **QUENTIN** (Crézançay), Nicole **DEGAGE-PHALANCHER** (Farges-Allichamps), Philippe **PERRICHON** (La Groutte), Thomas **BAUDON** (Ids-St-Roch), Bruno **MARECHAL** (Levet), Lucien **CABANNE** (Meillant), Isabelle **RIBAUDEAU-HUE** (Montlouis), Dominique **DUBREUIL** (Morlac), Franck **DAUMIN** (Nozières), Gilles **LAVEDRINE** (Osmary), Alexandre **PLANCHER** (Parnay), Michel **BERTHOMIER** (La Perche), Pascal **MASQUELET** (Le Pondy), André **GASPAROUX** (Préveranges), Nicolas **GAUSSERAN** (Raymond), Bruno **CHAGNON** (Reigny), Jean-Pierre **AMIZET** (Saint-Christophe-le-Chaudry), Lucie **DE OLIVEIRA** (Saint-Loup-des-Chaumes), Claude **SCHNURER**

(Saint-Pierre-les-Bois), Didier **ACCOLAS** (Saulzais-le-Potier), Monique **AUBAILLY** (Serruelles), Florence **LERUDE** (Sidiailles), Sébastien **DELOUCHE** (Thaumiers), Dominique **SIMONIN** (Vernais), Alain **RIEU** (Verneuil).

Etaient également présent(e)s : Bernard **DANGERON** (délégué suppléant de Charenton-du-Cher), Christophe **COQUIN** (Conseiller Régional), Afif **LAZRAK** (sous-préfet de St Amand-Montrond), Pascal **AUPY** (Maire de Charenton-du-Cher), Magali **PERMENTIER**, directrice, Hélène **SERVANT-MASSÉ**, cheffe de projet PNR et PAT, Fanny **BONNET**, animatrice CLS et Stéphanie **SIEUR**, secrétaire comptable.

Etaient excusés : Gonzague **BACHELIER** (Comité agricole de Pays), Marie **CANDELLE** (Conseil Régional - Maison de la Région), Adrien **FRAMONT** (Chambre d'agriculture du Cher), Annie **MARCHET** (Conseil de développement), Luc **MARTIN** (Conseil de développement), Jérôme **PASCAUD** (Président du conseil de développement), Denis **RASLE** (Conseil de développement), Béatrice **RENON** (Directrice du CAUE).

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en saluant l'assemblée, et tout particulièrement M. le sous-préfet de Saint-Amand-Montrond, M. Coquin, Conseiller Régional, et les représentantes du Conseil Départemental. Il remercie Pascal AUPY, maire de Charenton-du-Cher, pour son accueil.

1. APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU 03 OCTOBRE 2025

Il n'est formulé aucune autre remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2.1. Présentation des missions 2026

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire. Il permet d'informer les membres de l'assemblée délibérante sur la situation économique et financière de la collectivité, afin qu'ils puissent exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire est encadré par la loi à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui précise qu'il intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget. Le projet de budget devra être communiqué, douze jours au moins avant son vote.

Le Syndicat Mixte du Pays Berry St-Amandois gère un budget soumis à la nomenclature M57.

CONTEXTE GENERAL

Le Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry Saint-Amandois a pour objet d'élaborer, de mettre en œuvre et d'assurer la cohérence d'une politique de développement et d'aménagement global et durable de son territoire.

Pour cela, il mène en premier lieu des études généralistes concernant l'ensemble de son territoire et négocie des programmes et procédures de développement collectives dont il assure ensuite le pilotage et la gestion :

- Le CRST
- Le programme LEADER
- Le CRTE (Contrat pour la Réussite et la Transition Ecologique)

Il peut également mettre en œuvre certaines opérations spécifiques pour contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans sa stratégie lorsque le périmètre d'action ou le sujet ne peuvent être portés par d'autres acteurs.

- Contrat Local de Santé
- Pacte territorial France Rénov
- Projet Alimentaire de Territoire (PAT)

Enfin, le Syndicat de Pays élabore et pilote le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), et assure une mission PNR mutualisée avec le Pays de la Châtre en Berry.

En terme de personnel, le Pays dispose d'une petite équipe pluridisciplinaire de 4 personnes fortement sollicitées.

Les orientations budgétaires 2026 découlent des missions du Syndicat et l'essentiel des mouvements budgétaires concernent du fonctionnement.

La feuille de route 2026

Le Pays c'est donc avant tout des dépenses de fonctionnement car effectivement l'ingénierie est essentielle pour soutenir les projets, leur émergence et leur suivi, qu'il s'agisse des projets des communes, des habitants ou des entreprises.

Pour 2026, les objectifs sont les suivants :

<i>Dispositif de référence</i>	<i>Enjeux et actions prévus sur l'année</i>	<i>Impacts en termes d'orientation budgétaire</i>
Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)	Le CRTE reste une procédure, non dotée financièrement MAIS qui permet de valoriser des projets sous l'angle du développement durable de l'écologie. Le CRTE est surtout un outil qui permet de réunir, une fois par an, l'essentiel des financeurs des communes et de s'entendre sur la suite que chacun peut donner aux projets. Le CRTE permet d'apporter une réponse collective plus rapide et d'assurer un réel rôle d'accompagnement pour les porteurs de projet.	Le CRTE n'est PAS une procédure contractuelle dotée de financements spécifiques. C'est plutôt un lieu d'échanges et de recherche de solutions pour les projets toujours sous l'angle de la transition écologie. <i>Pas d'implication budgétaire mis à part du temps d'agent</i>
Contrat Local de Santé (CLS)	Le CLS vise à développer des actions, des animations, de la sensibilisation pour réduire les inégalités de santé sur le territoire. Le 3^{ème} CLS a été signé en 2024. Les actions ont été centrées sur : - Accueil des étudiants futurs professionnels médicaux et paramédicaux (SESA et internes en médecine générale) - La santé environnementale (ambroisie, lutte contre le gaz radon) - L'accompagnement des actions permettant d'intégrer et mettre en mouvement les patients et le système de santé + Renforcer le lien patients / soignants pour aller vers les actions de prévention - Développer des actions communautaires, notamment dans le domaine de la parentalité Avec le recrutement d'une nouvelle animatrice en septembre 2025, les élus ont décidé de réorienter le programme d'actions pour qu'il soit plus lisible et plus concret pour les communes du territoire.	Un agent à temps plein Des coûts d'animation et d'accueil des étudiants SESA En 2026, réorienter les actions du CLS pour plus de lisibilité. Actions à mettre en œuvre en étroite collaboration avec la CPTS Sud Cher

	Le CLS participe et s'intègre dans les autres actions du Pays : SCoT (urbanisme favorable à la santé), PAT (alimentation et santé), etc...	
Plan Alimentaire Territorial (PAT)	Les PAT ont l'ambition de fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation dans un objectif d'alimentation saine, de qualité pour tous et d'agriculture durable. En 2024, la stratégie et le plan d'action ont été rédigés et validés + Pays lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt démarche Mon Restau Responsable®. En 2025, 2 thématiques du plan d'actions sont privilégiées pour lancer les actions : 1) le levier de la restauration collective et 2) lutte précarité alimentaire. Le 18 nov : soirée de lancement, d'informations et d'engagements de la resto co (FJT, 1^{er} restau engagé Mon Restau Responsable®) ; le Pays soutient les acteurs locaux sur la précarité : FJT, Centre social Le Loccal et veut étendre aux autres acteurs/secteurs du pays. <u>Objectif</u> : atteindre la labélisation de niv 2 en 2026 (nécessite une animation à équivalent 1 ETP + engagements d'actions opérationnelles + renforcement de la gouvernance) ; aujourd'hui label niv 1 perdu. Aujourd'hui, toujours en attente/recherche de financements tant pour le poste que pour financer des actions techniques pour les acteurs (diag cuisine, diag achats cantines, formations, sensibilisation, ...)	La priorité sera de rassembler les financements nécessaires à la rémunération de cette opération. Pour 2026, nous conservons un agent à mi temps (partagé avec la mission PNR) mais il faudra renforcer l'ETP par le recours à un stagiaire (voire +) par exemple.
LEADER 2023-2027	Dotation : 818 000 € La stratégie est composée de 4 actions thématiques. Elles visent à faire progresser le territoire sur les différents champs de ses particularités territoriales : un environnement naturel et bâti préservé, des ressources naturelles et savoir-faire historiques sur lesquels s'appuyer pour une excellence territoriale et un développement économique renouvelé. A cela, s'ajoute une action centrée autour du déploiement de services pour faire face aux enjeux locaux de l'accès à la santé, de la mobilité et du lien social. Le tout sera soutenu en favorisant l'innovation et l'accompagnement des acteurs pour atteindre les objectifs affichés. En 2025, 2 comités de programmation avec un engagement à hauteur de 32 %	Mission confiée à l'agent de développement du Pays. En effet, la détection des projets et l'accompagnement des porteurs va souvent de pair avec les autres programmes dont il a déjà la charge (A VOS ID notamment). Par contre il faudra reventiler les missions et détacher du temps de travail de notre secrétaire comptable vers le LEADER notamment afin de solliciter la subvention relative à l'animation du programme. La convention oblige au moins 1 ETP.
SCoT	Arrêté le 03 10 2025 et exécutoire depuis le 15 10 2025	Le SCoT est une compétence à la carte dotée d'un budget propre (budget annexe). La mission d'élaboration est terminée, il faut maintenant en assurer le suivi. 2026, année électorale sera peut-être tranquille et permettra de jauger

		le besoin en recrutement éventuel sur 2027
CCRT Sud Berry	Contrat Chaleur Renouvelable Territorial Sud Berry (anciennement nommé <i>COT ENR</i>) est contractualisé avec l'ADEME et couvre les deux Pays de la Chatre et du Berry St Amandois. Ce dispositif permet d'apporter un <u>accompagnement technique et financier</u> aux associations, collectivités et entreprises du territoire pour : ➤ Les études de faisabilité d'installation de chaleur renouvelable à hauteur de 60% ➤ Les installations de chaleur renouvelable et leurs réseaux à hauteur de 45% ○ Les chaufferies biomasses ○ Les installations de géothermie ○ Le solaire thermique ○ La récupération de chaleur fatale Le 3^e contrat a été signé en 2025 et marque une nouvelle étape dans la stratégie énergétique du territoire. Il s'inscrit dans la volonté des élus et partenaires locaux de réduire la dépendance aux énergies fossiles, favoriser les circuits courts de l'énergie et contribuer activement à la transition énergétique de la région.	L'ADEME nous attribue une subvention de fonctionnement qui est reversée pour moitié au Pays de la Châtre et pour l'autre moitié à la CdC Berry Grand Sud qui nous met à disposition sa cheffe de projet transition écologique. Les dépenses compensent les recettes.
PNR Sud Berry Mission	Le projet de PNR en Sud Berry (procédure, travaux communs avec le Pays de la Châtre) a été mis en pause début 2025 suite à la décision des élus du secteur de l'Indre : le BSA a souhaité poursuivre la réflexion en attendant les élections locales 2026 et surtout préparer l'après-élections. En 2026, subsiste un travail de - Suivi veille renseignements sur le projet - Animation d'un groupe de travail interdépartemental de réflexion pour préparer l'après élections locales - Portage du projet devant les nouvelles instances - Portage d'actions dites de préfiguration dont L'opération Si on plantait pour demain : opération collective d'aide à la plantation de figures végétales paysagères typiques = haies, alignements d'arbres et vergers ; existe sur le BSA depuis près de 15 ans et reprise dans les missions PNR (action de préfiguration) ; l'opération a été évaluée et renouvelée dès 2024 pour améliorer l'impact paysager, la reprise, le suivi et l'entretien notamment par plus d'accompagnement technique et de conseils.	1 Cheffe de projet à mi-temps. Poste financé par la Région à 80 %. Le solde est à la charge unique du PBSA.

CRST 3	Le CRST est l'outil financier « phare » du Pays et il a été reconduit en 2025. Il se compose dorénavant de 4 contrats (1 par CdC). Le Pays reste à l'interface administrative, financière et de gestion avec un travail d'animation et d'ingénierie de projet auprès des communes. Dotation : 10 083 000 €	Un poste d'agent de développement territorial à plein temps financé en partie (forfait qui couvre 50 % du poste) par la Région Pour 2026, revoir l'articulation financière et les missions de l'agent de développement afin d'intégrer les financements leader
Pacte territorial France Rénov	L'Agence nationale de l'Habitat dispense des aides à destination des propriétaires et copropriétaires privés, bailleurs et occupants en tous points du territoire. Afin d'assurer le bon déploiement de ces aides, le cadre du Pacte Territorial a été mis en place. Le Pays est identifié comme l'espace Conseil France Rénov. Il se place en « porte d'entrée » unique pour les ménages qui peuvent trouver toutes les informations sur la thématique de l'Habitat grâce à nos partenaires : Soliha Cher, Département (PIG Bien chez Moi), ADIL etc... Il informe sur les aides financières, fiscales et techniques et assure le suivi et l'accompagnement au demandes de subventions - pour les ménages modestes et très modestes - sur des projets de rénovation énergétique - il porte une mission MAR - il abonde financièrement les dossiers de l'ANAH - Objectifs : 197 logements Enveloppe globale : 8 977 450 €	Le Pacte fait l'objet d'un budget annexe constitué en recettes des cotisations des communes et des CDC et d'une subvention de l'ANAH. Les dépenses se concentrent sur 2 chapitres essentiellement : rémunération de SOLIHA (prestataire MAR), le versement de subventions aux bénéficiaires privés. 2026 devra permettre de mieux articuler ce nouveau dispositif avec le portage départemental mais devrait également permettre de mener plus d'animations, de permanences et d'actions de conseils au service des ménages.
Etude mobilité	A mettre en œuvre en 2026 Pour le compte des 4 CdC Cette étude qui vise à • Établir un diagnostic fin quant aux conditions et pratiques de déplacements, sur et en interaction avec le territoire • Définir une stratégie globale de mobilité adaptée aux spécificités et besoins locaux • Intégrer la mobilité dans une vision prospective et innovante en lien avec les projets du territoire • Améliorer les conditions de déplacements des habitants tout en valorisant et développant les modes de déplacements alternatifs à l'automobile et en limitant sa dépendance en proposant la mise en œuvre d'un programme de mesures adaptées aux besoins, contextes et finances locales. Cette étude constitue un réel outil programmatique : une feuille de route opérationnelle en matière de mobilité à l'échelle du territoire.	Financée à 80 % par le Conseil Régional dans la cadre du CRST. Les 20 % restants seront à partager entre chaque CdC

Direction – administration générale	Il est également nécessaire d'assurer le fonctionnement général de la structure (Gestion des instances syndicales, du budget, du personnel etc...)	Il sera nécessaire en 2026 de travailler et mettre en place les lignes directrices de gestion. Et de prévoir le passage au CFU (obligatoire pour 2027 sur les comptes 2026). 2026 sera également l'occasion de réinstaller les instances syndicales suite aux élections municipales.
--	---	--

M. le Sous-Préfet prend la parole et revient sur différents dossiers :

Il explique le fonctionnement du CRTE dont la convention annuelle a été signée le 10 décembre dernier. Il rappelle qu'il n'y a pas de fonds réservés mais que cela permet de mettre autour de la table l'Etat (attribution DETER, DSIL et fonds Vert), le Département et la Région pour se mettre d'accord sur le financement des projets structurants du territoire. Il expose qu'il souhaiterait qu'un temps politique d'échanges en début d'année dans l'idéal vers le mois de mai. Cela lui permettrait également de mieux défendre les projets présentés à l'Etat. Il propose de tester cette méthode pour 2026.

Il indique également que l'Etat avec les ARS veut déployer des Maisons France Santé. Le cahier des charges est que chaque citoyen soit à moins d'une demi-heure d'un centre de santé. La labélisation permet d'obtenir 50 000 €. Il souhaite travailler avec le Pays et le cadre du CLS pour cela.

Concernant le PAT, il indique que la Préfète de région a émis un avis favorable pour accompagner le Pays Berry St-Amandois dans son passage vers le niveau 2 (PAT opérationnel).

Concernant l'étude mobilité, il indique que le Département du Cher va lancer une étude stratégie mobilité rurale. En tant que Sous-préfet référent pour la ruralité, il reviendra vers le Pays pour voir comment mettre en cohérence et mutualiser les 2 études.

M COSYNS est favorable à travailler ensemble.

M. COQUIN expose que le cahier des charges régional s'appuie sur la logique des Pays en tant que bassin de vie. Le but est de diminuer le nombre de véhicules sur la route tout en valorisant des dispositifs comme le transport à la demande, qui existe déjà mais est très peu sollicité.

M. le délégué de St-Pierre-les-Etieux demande si cette étude concernera le transport scolaire.

M. COQUIN dit que l'étude va concerner la mobilité diffuse (auto partage, covoiturage, transport à la demande) et ne prend pas en compte tout ce qui est lignes régulières ou délégations spécifiques telles que transport scolaire, TER...

M. le sous-préfet ajoute que le sujet de la mobilité doit également être étudié au niveau départemental car il y a des structures qui proposent des solutions à cette échelle, comme le GAS 18, ou lorsqu'il y a des structures d'urgence qui sont situées sur Bourges et pas forcément en milieu rural et qu'il faut donc prévoir le transport.

2.2. Orientations Budgétaires 2026

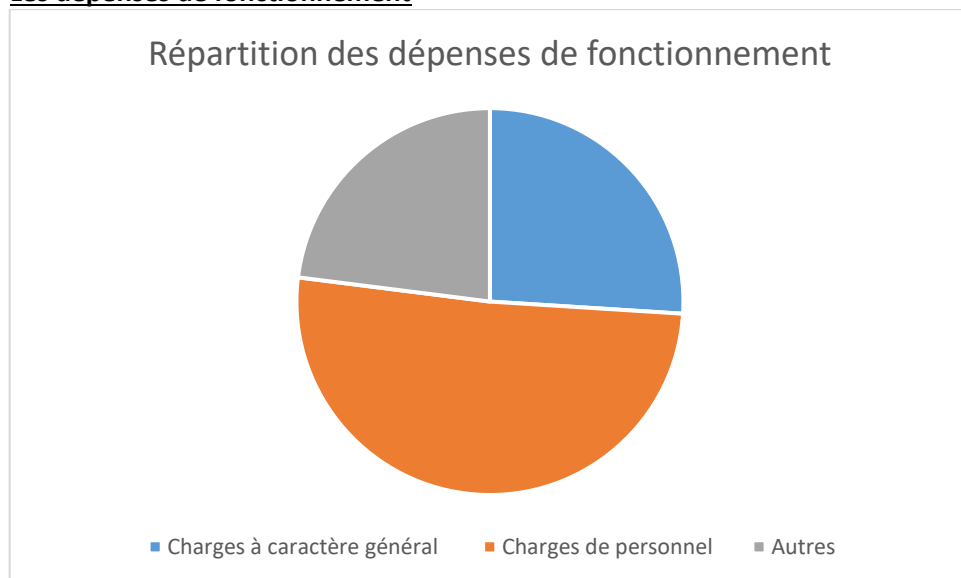
Il est proposé de bâtir les 3 budgets du Pays en fonction de ces missions et des objectifs visés pour l'année.

Nos orientations budgétaires sont fortement liées au nombre d'habitants du territoire.

Budget PRINCIPAL / section fonctionnement

Ces 10 dernières années, le Syndicat essaie de maintenir un budget équilibré (budget de fonctionnement moyen de 600 000 €) et de maîtriser l'évolution de ses dépenses et recettes, et ce malgré le coût des énergies, des missions de plus en plus nombreuses etc.

Les dépenses de fonctionnement

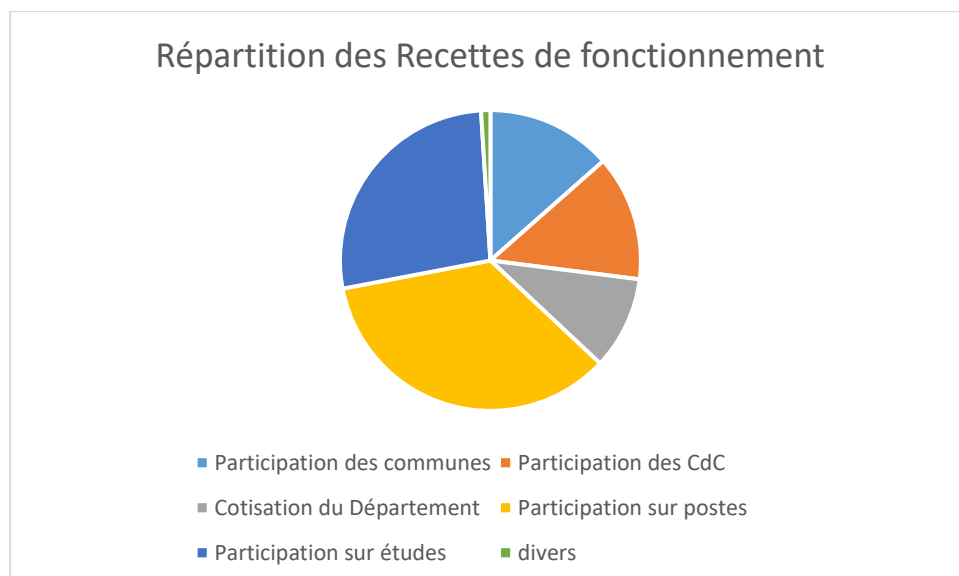


Les dépenses de fonctionnement se constituent :

- Des charges à caractère général : frais administratifs, entretien du bâtiment, véhicule de service et études : environ 26 % du budget.
- Les charges de personnel : environ 51 % du budget
- Les autres charges de gestion courante : indemnités, reversement de la participation des communes à la mission locale : 20 %
- Et les opérations d'ordre de transfert qui représentent 3 % du budget

→ Nous conservons la même proportion depuis plus de 5 ans

Les recettes de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

- Les cotisations de nos adhérents (communes, CdC et Département) qui ne couvrent que 37 % des recettes nécessaires au fonctionnement du Syndicat. Elles se constituent des
 - Cotisation des communes : 13,40 % du budget
 - Cotisation des CdC : 13,40 % du budget
 - Cotisation du Département du Cher : 60 300 € soit 10 % du budget
- De la participation de nos partenaires aux postes et aux études, sans lesquels nous ne pourrions pas assurer nos missions.
 - Subventions sur les postes (Région, Etat, ARS...) : 35 % du budget
 - Subvention sur les études et animations : 27 % du budget
- La quote part des investissements représente 1 %

La cotisation des adhérents étant indexée sur le nombre d'habitants du Pays, en baisse tous les ans, nous devons nous assurer du maintien d'un minimum de recette et c'est dans ce sens que le budget proposera une petite augmentation de 10 centimes par habitants. Il s'agit de ne pas alourdir la pression des communes et lisser les hausses de cotisation, un petit peu tous les ans afin d'anticiper les années à venir.

Le budget qui sera présenté au vote de l'assemblée en début 2026 optera pour une répartition quasi similaire des dépenses et recettes.

Budget PRINCIPAL / section investissement

En section d'investissement, le Syndicat a peu de dépenses mis à part du matériel de bureautique. Il se ménage néanmoins une provision pour des frais qui seraient occasionnés par le bâtiment et le véhicule qui commence à vieillir (20 ans).

Etat de la dette :

La Syndicat n'a pas d'emprunt et n'a souscrit à aucune ligne de trésorerie.

Les budgets annexes

Le syndicat dispose de deux budgets annexes qui ont été mis en place afin de gérer des opérations spécifiques :

- L'OPAH qui va se transformer en Pacte Territorial France Rénov
- Le SCoT

Budget annexe Pacte France Rénov (pas de section d'investissement)

Un budget spécifique a été créé afin de gérer l'OPAH. Il s'agit de percevoir la cotisation des communes et la participation de l'ANAH au fonctionnement global de l'opération. Les dépenses se constituent du règlement des prestations de notre prestataire et du versement de subventions aux bénéficiaires.

Le budget se compose de :

- une quote-part à reverser au Département pour les actions d'animations, communications, permanences etc...
- La rémunération d'un opérateur (uniquement sur la partie audit énergétique) dans le cadre du volet énergétique
- Eventuellement des prestations annexes
- Une participation financière (en abondement des aides de l'ANAH) sur certains dossiers
- L'adhésion à l'ADIL du Cher
- Il comprend également les dossiers engagés en OPAH et restant à mandater

Il a également été acté que les 4 CdC du territoire participeraient au Pacte. Elles ne sont pas adhérentes à la compétence à la carte Habitat, la participation sera appelée sur le budget principal.

Budget annexe SCOT (pas de section d'investissement)

Tout comme pour l'OPAH, le budget annexe SCOT permet de gérer la procédure : le règlement de l'AMO, les frais divers liés aux différentes étapes de concertation. Une provision est faite pour pouvoir, à terme, recruter un agent et gérer un service mutualisé. Seules les CdC cotisent à cette compétence. Il sera proposé de maintenir la cotisation à 0,80 € par habitants.

La procédure d'élaboration est terminée et les frais ont été entièrement réglés sur 2025.

Nous pouvons nous poser la question de la cotisation à prélever aux CdC ?

Il résulte de l'application de la loi NOTRe une obligation de transmission d'un rapport sur la situation financière du syndicat au Préfet et la prise d'une délibération spécifique de l'assemblée délibérante sur le débat d'orientation budgétaire, qui fait l'objet d'un vote avec répartition des voix sur la base du rapport.

Le rapport ayant été présenté, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes SCOT et OPAH, le comité syndical prend acte que le débat d'orientation budgétaire pour 2026 a eu lieu.

3. FONCTIONNEMENT GENERAL

3.1. Modification des statuts (sous réserve de la présence des 2/3 des délégués)

Le quorum fixé à deux tiers des délégués n'ayant pas été atteint, ce point n'a pas été délibéré.

3.2. Modification de la liste des membres du GAL LEADER suite à une démission

Il doit être acté la démission de M. Florent MEYER, suppléant. Le poste est donc vacant

Le GAL Leader se compose de la manière suivante :

Collège public :

	Titulaire	Suppléant
Pays	Louis COSYNS (Président du GAL)	Maryse JACQUIN-SALOMON
Membre du Syndicat	Dominique ROBLIN	Serge AUDONNET
Ville St Amand	Geoffroy CANTAT	Jacqueline CHAMPION
CdC ABC	Dominique BURLAUD	Nadine SENDEL
CDC BGS	Frédéric DURANT	Nathalie DUCHET
CDC Cœur de France	Philippe AUZON	Michelle RIVET
CDC le Dunois	Françoise FOUCHARD	Irène THIBAUT

Collège privé :

	Titulaire	Suppléant
Conseil de développement	Jérôme PASCAUD	Mireille CHARBY
1 membre Conseil de Dév	Josette DOUCHY	Annie MARCHET
2 représentants du domaine de l'action 1 (environnement, urbanisme, agriculture)	Mélanie Couret (CPIE)	vacant
	Jean-François VINCENT (<i>Ancien éleveur St Amandois – ancien Président filière ovine régionale</i>)	Jean-François CLAUDEL (<i>syndicat agri</i>)
2 représentants du domaine de l'action 2 (entreprise, insertion, producteurs locaux)	Malika LECHOLON (<i>Mission Locale</i>)	
	Corinne ALLIBE (<i>ancienne directrice de pôle emploi St Amand, retraitée</i>)	

2 représentants du domaine de l'action 3 (office de tourisme, prestataires touristiques)	Marie Christine FALGOUX (OT Lignières)	Christophe BARAT (association les Bains Douches)
	Alexandre CHABENAT (association sauvegarde patrimoine Chambon)	Luc MARTIN (CHASA, amis musée St Vic)
2 représentants du domaine de l'action 4 (social, santé, insertion, habitat...)	Denis RASLE (FO)	Marie-Ange MATHIOT (infirmière)
	Charles ISOLA (association)	Aline MAUGENEST (directrice ASEF)

Les membres du comité syndical valident à l'unanimité la composition du Groupe d'Action Locale pour le programme LEADER 2023-2027.

4. SI ON PLANTAIT POUR DEMAIN ?

4.1. Bilan de la campagne 2025

Les nouveautés de l'année 2025 :

- 2 nouvelles typologies de projets éligibles : régénération de haies + petit projet agricole d'agroforesterie (< 2 ha)
- Accompagnement requis pour projets agricoles et communaux
- Taux bonifié à 80% pour projets agricoles ou en secteurs à enjeux
- 2 fournisseurs différents suite au marché 2025 (3 lots)
- Création d'une commission d'examen des dossiers (7 membres + chargée de mission)

5 accompagnements à la conception ont été réalisés :

- 2 projets agricoles (intervenants spécialisés en agroforesterie)
- 3 projets communaux (intervention de la paysagiste conseil CAUE – partenariat)

M COSYNS remercie le CAUE de cet engagement à nos côtés et du travail très intéressant qu'il peut fournir d'une manière générale. Il sait ses difficultés financières et souhaite étudier la façon de le soutenir.

Dossiers reçus : 42 dont 38 recevables

La commission (6 membres présents sur 8) s'est réunie le 24 septembre. Elle a étudié tous les dossiers avec accompagnement ainsi que ceux qui étaient sur le « fil du cahier des charges ».

37 dossiers retenus sur 38.

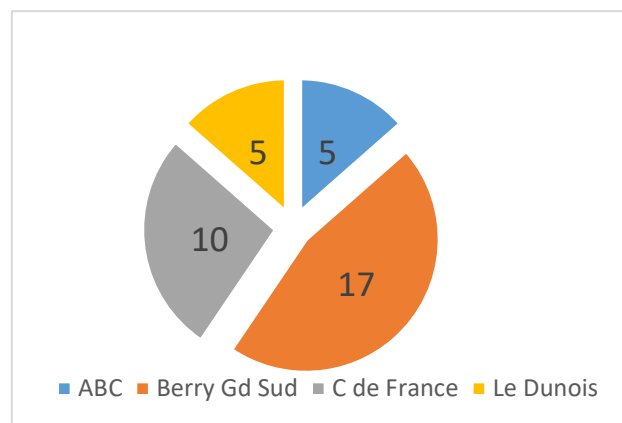
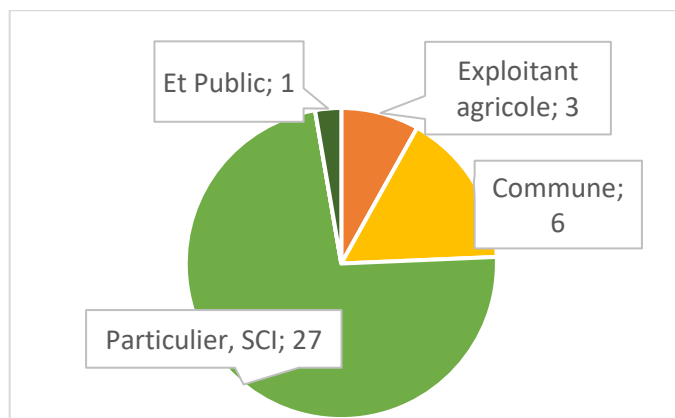
- 27 dossiers retenus totalement
- 10 retenus partiellement

<i>Typologie</i>	<i>Nombre de projets</i>	<i>Linéaire ou superficie</i>
Plantation de haies	11	2,2 km
Régénération de haies	5	1,2 km
Vergers	23	2,6 ha
Alignements d'arbres	7	800 ml
Petit projet agroforestier	2	2 ha

Nota : 4 projets communaux pour remplacement suite à mortalité de précédentes plantations dans le cadre de l'opération ne sont pas comptabilisés dans les linéaires et superficies.

Typologie des porteurs de projet :

Répartition géographique des dossiers par communautés de communes :



4.2. Validation du plan de financement de l'opération 2025/2026 et demande de subvention auprès du CRST

Coût total de l'opération

Dépenses totales campagne 2025	Nature	Montant
2 accompagnements techniques agriculteur	techniciens agroforestiers	3 090,00 €
accompagnements communes	CAUE Gratuit	- €
plants arbustes et arbres, accessoires, transport	pépiniériste Naudet	13 206,20 €
plants fruitiers et accessoires	pépiniériste Bauchery	9 854,54 €
2 travaux de plantation	prestations	2 916,00 €
aide au déchargement et installation	prestations ESAT	- €
		29 066,74 €

Plan de financement

Dépenses		Recettes	
Coût global de l'opération	29 066,74 €	Subvention CRST (à répartir dans 2 contrats)	18 100 €
		Facturation des bénéficiaires	10 920,68 €
		Autofinancement	46,06 €
Total	29 066,74 €	Total	29 066,74 €

Le comité syndical

- valide à l'unanimité ce plan de financement
- autorise le Président à engager les dépenses et à les adapter en fonction du retour des devis définitifs
- autorise le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale.
- Valide ce projet au titre des CRST de Berry Grand Sud et Cœur de France

5. PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL : DEMANDE DE SUBVENTION FNADT POUR LE « SOUTIEN A L'ANIMATION DU PAT ET AUX ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ANIMATION » SUR L'ANNEE 2026

Pour rappel, le COPIL du PAT a choisi pour commencer la mise en œuvre du plan d'actions de travailler prioritairement sur :

- 1- La restauration collective comme levier pour une alimentation plus locale, saine et durable
- 2- L'éducation à l'alimentation et favoriser l'accès à une alimentation saine et locale pour les publics précaires

Ainsi, mardi 18 novembre, le Pays a lancé son plan en organisant en partenariat avec le Foyer de Jeunes travailleurs, une soirée d'informations et d'engagements pour une restauration collective plus durable et locale. Nous avons pu y présenter les résultats de l'étude sur la restauration collective publique et privée et la démarche Mon Restau Responsable et l'illustrer concrètement par la séance publique d'engagements du restaurant du FJT, 1^{er} à se lancer sur le Berry St-Amandois. Plus d'une trentaine d'acteurs était présent et nous avons eu de bons retours, notamment les lycées et un collège de St-Amand très intéressés à participer aux travaux.

Afin d'assurer l'animation de notre démarche alimentaire territoriale et mettre en œuvre notre stratégie et son plan d'actions, nous avons donc sollicité un financement européen FEDER mais dont la réponse tarde à venir. Ceci nous empêche pour l'heure de pouvoir lancer le dispositif d'accompagnement des restaurations collectives imaginé pour les aider à l'atteinte des objectifs de la Loir EGALIM et introduire plus de produits locaux. Le dossier FEDER est toujours en cours d'instruction. Nous ne savons toujours pas exactement quel sera le montant de l'aide mais notre dossier devrait passer en commission de janvier.

Parallèlement, en l'absence actuelle d'aides, la DRAAF soucieuse que nous puissions avancer concrètement et viser la labélisation de niv 2 a proposé début novembre que nous déposions un dossier de demande d'aide dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région 2021-2027 (objectif 5 « Ingénierie des CRTE et autres opérations »).

La demande concerne uniquement l'année 2026 et doit compléter les subventions espérées du FEDER.

Aussi, nous allons déposer une demande de financement pour :

- l'animation et la coordination et recours à un stagiaire pour du soutien à la chargée de mission
- les prestations d'accompagnement des restaurants collectifs : diagnostic cuisine et achats, suivi des prestations des sociétés de restauration, aide à la rédaction des marchés publics, formation Education au goût, atelier menus végétariens.
- des prestations de formation/sensibilisation destiné aux personnels (salariés, bénévoles) des structures sociales et de l'aide alimentaire (centres sociaux, EVS, assistants sociaux, CCAS, associations caritatives) pour les aider à appréhender le sujet puis de construire avec elles des interventions pour leur public (ex : cuisiner avec petit budget, atelier anti gaspi....)

BUDGET PREVISIONNEL

	Dépenses
Total animation PAT	36 842,24 €
<i>Salaire animatrice PAT mi-temps 2026</i>	<i>32 883,68 €</i>
<i>Gratifications stagiaire PAT (6 mois)</i>	<i>3 958,56 €</i>
Animations en prestations externes	35 859,90 €
<i>Prestations accompagnement resto co</i>	<i>13 033,50 €</i>
<i>Prestations éducation à l'alimentation scolaires et public précaire</i>	<i>20 626,40 €</i>
<i>Défi alimentation grand public</i>	<i>2 200,00 €</i>
TOTAL Budget	72 702,14 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

FNADT	45 000,00 €	61,9%
FEDER	20 524,92 €	28,2%
Autofinancement	7 177,22 €	9,9%
Total	72 702,14 €	

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- De valider le budget et le plan de financement ci-dessus
- D'autoriser le Président à solliciter une subvention au titre du FNADT (Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire) et une subvention au titre du programme européen FEDER.
- Si le cumul d'aides publiques à 100% n'était pas permis dans le cadre du CPER, le Syndicat de Pays s'engage à assurer l'autofinancement de 20%.

Mme SERVANT-MASSÉ indique qu'un questionnaire a été envoyé à toutes les restaurations collectives du Pays. Elle invite les communes gérant ou déléguant un service de restauration : écoles, foyer logement, EPAHD, ... à le compléter. Il s'agira de définir le contenu et les modalités d'accompagnement des cantines pour l'introduction d'une alimentation saine et locale et aider au respect des objectifs de la loi Egalim.

6. CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE DU BASSIN DE VIE DU PAYS BERRY ST AMANDOIS

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 transforme en profondeur la politique des mobilités. Elle prévoit notamment la constitution de bassins de mobilité, échelle représentative de la mobilité du quotidien. En vertu de l'article L.1215-1 du Code des Transports¹, les bassins de mobilité s'étendent sur le périmètre d'un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI). Ces bassins ont été définis et délimités par la Région, et ils constituent le périmètre du Contrat Opérationnel de Mobilité, lequel permet de construire des ambitions et des objectifs communs de mobilité et d'intermodalité.

La Région, par son vice-Président M. Fournié, est venue à la rencontre des communautés de communes puis a rédigé en concertation avec ses partenaires un contrat qui affiche leurs ambitions communes pour poursuivre la constitution d'une mobilité harmonisée, propre et accessible sur le territoire du bassin de mobilité. La Commission Permanente du Conseil Régional Centre-Val de Loire a approuvé le 21 novembre 2025, le Contrat Opérationnel de Mobilité du Bassin Berry Saint-Amandois. Il permet de coordonner les efforts respectifs des différents acteurs et d'apporter aux usagers la meilleure qualité de service possible. Dans les territoires où la Région est compétente en matière de mobilité locale, un contrat d'engagement est établi pour fixer le cap et les moyens financiers que la région consacrera au territoire.

C'est ce document qu'il nous est demandé de signer.

C'est dans ce cadre que nous pourrons mener l'étude de mobilité prévue sur 2026 et surtout la possibilité de décliner une stratégie locale, en lien avec les besoins du territoire notamment en matière de mobilités douces, durables et solidaires.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- accepte les termes de ce contrat
- autorise le Président à le signer

7. DOSSIERS PACTE FRANCE RENOV

Nom	Prénom	Commune du logement	Type de projet	Subvention PAYS (forfait)
LECLERC	William	Châteauneuf-sur-Cher	Rénovation énergétique – gain de 62%	1 500 €
RATEL	Philippe	Saulzais-le-Potier	Rénovation énergétique – gain de 35%	1 500 €
GYS	Laurence	Culan	Rénovation énergétique – gain de 62%	1 500 €

Le comité syndical valide à l'unanimité ces dossiers.

8. QUESTIONS DIVERSES

Le vote du budget doit avoir lieu au plus tard 10 semaines après les orientations budgétaires, donc au plus tard le 20 février 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h10.

Mr le Sous-préfet clôt les échanges en indiquant qu'il est ouvert à toutes discussions avec les communes. Il mentionne que le Pays est un lieu qui doit être souple avec un travail en interconnaissance avec les communautés de communes.

Le Président, Louis COSYNS

